



## Frais de transport scolaire

Par **flo**, le **21/10/2014** à **08:28**

Bonjour

Suite à notre séparation, nous avons fait auprès du tribunal une convention de séparation délibérée au mois de février de cette année. Nous avons nos enfants en garde alternée une semaine chacun et les frais de scolarité et frais exceptionnels sont répartis par moitié (cantine, sorties). Quand ils sont avec moi, ils se rendent à pieds au collège qui est dans la même rue que notre logement et quand ils sont chez leur père, ils prennent les transports scolaires.

Mon ex conjoint me demande de payer la moitié de sa facture de transport alors que je n'ai pas recours aux services de transports scolaires.

Peut-il me demander cela?

Merci, bonne journée.

Flo.

Par **moisse**, le **21/10/2014** à **09:24**

Bonjour,

Vous avez écrit en bon français : " les frais de scolarité et frais exceptionnels sont répartis par moitié ".

C'est tout, c'est simple comme de l'eau claire.

Par **alterego**, le **21/10/2014** à **10:38**

Bonjour,

Question surprenante de votre part puisque ligne 3 vous énoncez la réponse.

Cordialement